

1.5.1. Mesure de la chute naturelle du varroa

Matériel nécessaire :

- Fond varroa protégé par une grille
- Papier-ménage imbibé d'huile comestible pour recouvrir le fond varroa

Points à retenir :

Pour une mesure fiable, il faut compter la totalité des chutes de varroas morts. Raison pour laquelle, le plateau varroa extractible avec grille de protection doit couvrir l'entier du fond de la ruche. De plus, ce dernier doit être exempte de fourmis. La protection par une grille empêche les abeilles de se débarrasser des acariens. Le papier-ménage imbibé d'huile comestible posé sur le fond varroa évite que les fourmis mangent les acariens morts.

Pour faciliter le comptage, nous recommandons de quadriller le plateau à l'aide d'un feutre imperméable.

Seuls les acariens foncés et adultes doivent être comptés. Pour obtenir des valeurs fiables, le comptage du plateau doit être effectué durant une période d'au moins 7 jours. Pour calculer le nombre d'acariens par jour, le nombre total d'acariens comptés doit être divisé par le nombre de jours de la période d'évaluation.

Pour éviter que les fausses teignes ne puissent se reproduire, il faut retirer les plateaux après comptage ou les nettoyer régulièrement.

Valeurs limites de la chute naturelle du varroa et actions appropriées :

- Fin mai : si plus de 3 acariens par jour

	Jusqu'à 7 acariens/jour au maximum	Plus de 7 acariens/jour
Mesure	Effectuer un traitement d'urgence (aide-mémoire 1.7.1. ou 1.7.2.) ou valoriser le couvain en créant un nucléus de mi-journée puis vaporiser à l'acide oxalique (aide-mémoire 1.4.5.)	Effectuer un traitement d'urgence (aide-mémoire 1.7.1. ou 1.7.2.)

- Fin juin/début juillet : si plus de 10 acariens par jour, effectuer un traitement d'urgence ([aide-mémoire 1.7.1. ou 1.7.2.](#)) ou commencer immédiatement le 1^{er} traitement estival (avec ou sans acide formique, voir [aide-mémoire 1.2.1. – 1.2.5. ou 1.6.1., 1.6.2., 1.6.4.](#))
- Fin octobre/début novembre : si plus de 5 acariens par jour, effectuer immédiatement un traitement complémentaire à l'acide oxalique (voir [aide-mémoire 1.3.1., 1.3.3. ou 1.3.4.](#))
- Reste de la saison apicole : si plus de 10 acariens par jour, agir immédiatement. L'équipe du SSA vous conseille volontiers individuellement (téléphone 0800 274 274).

Procédure :

Si les seuils sont dépassés, il faut prendre les actions appropriées et les réaliser selon le [concept varroa](#) du Service sanitaire apicole.

Photos :



Acariens varroa sur le fond varroa



Un plateau varroa blanc quadrillé facilite le comptage